



fondation pour la formation et le perfectionnement
professionnels des métiers machines,
électrotechnique et métallurgie

Fondation vaudoise pour la formation et le perfectionnement professionnels des métiers MEM

Rapport d'activité 2008



Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.

1. Message du Président



Eric Charmey

Président de la Fondation vaudoise pour la formation et le perfectionnement professionnels des métiers MEM

Sommaire

1. Message du Président
2. Les organes
3. Rappel historique
4. Quelques chiffres 2008
5. Bilan 2008
6. Formations concernées
7. Guide pour les PME

Durant sa cinquième année d'activité, la Fondation a pu poursuivre son soutien aux entreprises formatrices par la prise en charge des frais de formation professionnelle et continue et son soutien à MECAFORMA.CH, une vaste campagne de promotion des métiers et de l'image de l'industrie technique. Les entreprises assujetties à la contribution reçoivent l'information sur le déroulement et les résultats de la campagne MECAFORMA.CH au travers du journal d'information *Précision(s)* diffusé par le Groupement suisse de l'industrie mécanique et peuvent consulter le site Internet www.mecaforma.ch.

Le Conseil de Fondation s'est réuni à de nombreuses reprises pour traiter les dossiers en cours. L'esprit de travail entre les représentants du patronat et des syndicats est toujours très constructif et je m'en réjouis.

Je relève avec satisfaction que les entreprises s'adressent de plus en plus souvent au secrétariat de la Fondation pour des soutiens de tous types. Cela démontre que notre travail est compris et apprécié et qu'il porte ses fruits. Notre nouveau site Internet www.fondationmem.ch est en ce sens un bon outil d'information. J'invite les entreprises à le consulter.

En ce qui concerne la gestion de la Fondation, je constate avec satisfaction que la situation financière est maîtrisée par le Conseil.

Finalement, je me réjouis que la presque totalité des montants encaissés soient alloués à la formation; les frais de fonctionnement restant contenus.

Eric Charmey

Président

2. Les organes

Président	Eric CHARMEY
Vice-président	Yves DEFFERRARD
Représentants patronaux	Jacques HENTSCH, René CONUS
Représentants syndicaux	Aldo FERRARI, Jean-Michel PLOMB
Administrateur	Frédéric BONJOUR, Centre Patronal
Organe de révision	Société fiduciaire et de conseil OFISA

3. Rappel historique

La loi vaudoise tire son origine des premières Assises de la place industrielle, organisées en 2002 par les Départements de l'économie et de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud. Elle fut la réponse donnée aux préoccupations des partenaires sociaux et de certains élus concernant la pérennité de la place industrielle et surtout de ses places d'apprentissage, dans le contexte de l'époque.

Elaborée avec l'étroite collaboration des partenaires sociaux concernés et soutenue par les principales associations économiques ainsi que par la totalité des groupes politiques, la loi fut adoptée par le Grand Conseil en novembre 2003.

4. Quelques chiffres 2008

Entreprises assujetties

450 entreprises assujetties.

Entreprises exemptées du paiement de la contribution

47 entreprises exemptées en raison d'un effort suffisant de formation (art. 10 LMEM).

Masse salariale soumise à la contribution

La masse salariale est de l'ordre de 400 millions pour environ 5'000 employés.

Répartition des montants financiers

Sur la base de l'analyse des différents exercices réalisés, le montant encaissé pour le fonds de formation professionnelle est de l'ordre de CHF 900'000.– par année. Pour le fonds de formation continue, le montant encaissé est de l'ordre de CHF 250'000.– par année.

La répartition des fonds en faveur de la formation professionnelle est la suivante, en moyenne avec des variations annuelles possibles :

60% pour l'écolage, l'encadrement et le soutien aux formateurs

15% pour l'acquisition de machines non subventionnées

25% pour la promotion (exceptionnel 2007-2008)

Près de 70% des montants annuels encaissés pour la formation continue sont désormais utilisés au profit de soutiens directs aux entreprises ou aux salariés. Près de 260 formations ont été soutenues depuis la création de la Fondation.

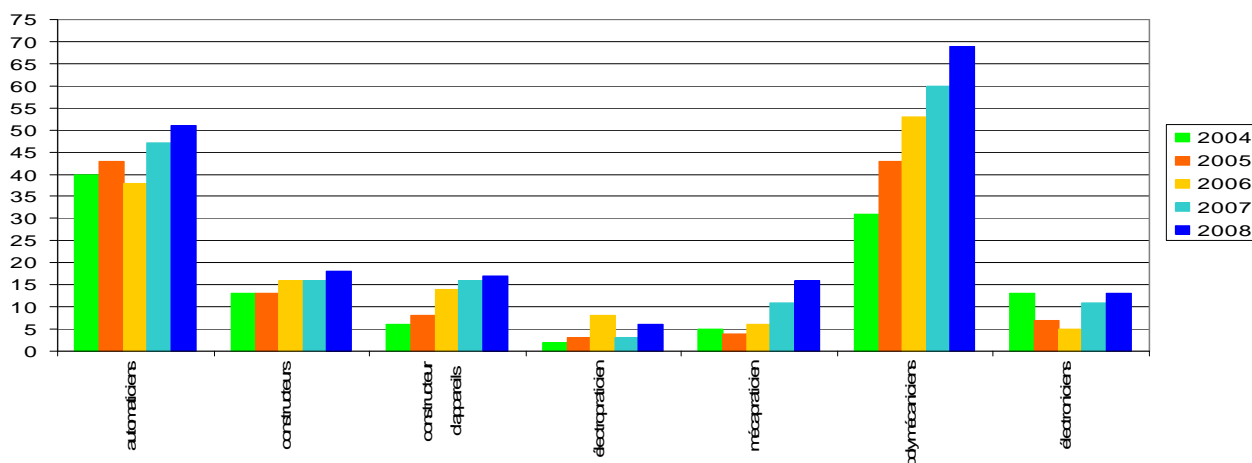
Les frais de gestion et administratifs pour l'année 2008 se sont élevés à environ CHF 80'000.– soit moins de 8% des contributions.

5. Bilan 2008

L'année 2008 aura été l'occasion pour la Fondation de dresser un bilan de son activité et d'en informer le Législatif vaudois. Nous reprendrons ici les points marquants de ce bilan.

● Création de places d'apprentissage

L'exposé des motifs prévoyait la création de plus de 50 places d'apprentissage. Ce chiffre est largement dépassé, puisque plus de 80 places ont été créées, par le soutien important apporté aux formateurs et une information aux jeunes gens et aux parents.



● Promotion des métiers

La Fondation a pu investir des montants importants (environ CHF 900'000.-) pour la création d'une marque de promotion des métiers "Mecaforma.ch" dont l'action globale a permis, très certainement, de changer auprès de beaucoup l'image de l'industrie. A titre d'exemple de mesures réalisées, près de 200 jeunes ont pu effectuer des immersions guidées en entreprises.

● Encourager les formateurs

La Fondation a agi sur différents axes pour encourager et soutenir les entreprises formatrices. Elle a pu assurer la gratuité des cours interentreprises, des cours de préparation aux examens ainsi que différents cours spéciaux permettant aux apprentis de maîtriser mieux les compétences techniques nécessaires à l'obtention de leur CFC. Elle a aussi permis la création d'un pôle d'échanges d'apprentis permettant à certains patrons de se lancer dans la formation. En moyenne, c'est entre CHF 8'000.– et CHF. 10'000.– par apprenti qui ont été pris en charge par la Fondation. En 2008, on peut estimer que l'économie des frais d'écolages pour les entreprises formatrices d'apprentis a été d'environ CHF 700'000.–.

Autre exemple de réussite, les cours spéciaux de préparation aux examens, qui ont passé de 80 jours suivis par les apprentis en 2004 à 380 jours en 2008, grâce au soutien de la Fondation.

- **Création d'un centre interentreprises pour la formation**

Par un soutien très fort de la Fondation, le centre de formation vaudois de l'industrie est devenu un véritable centre interentreprises qui dispense des cours centralisés obligatoires aux apprentis, accueille des jeunes en 10^e année en recherche d'une solution professionnelle, assure des cours de formation continue au personnel des entreprises, ainsi qu'aux personnes en recherche d'emploi. L'objectif était de passer de 20 à 50 places de formation. Il est largement atteint et le centre est aujourd'hui capable d'accueillir chaque jour 55 personnes pour de la formation. L'appui de la Fondation a été déterminant pour acheter de nouvelles machines pour plus de CHF 800'000.-, en complément aux subventions de la Confédération et du Canton.

Révision/SA/Ay
Affaire traitée par 15/2

Au conseil de fondation de la
**Fondation pour la formation et le
perfectionnement professionnels des
métiers machines, électrotechnique et
métallurgie (MEM)**

PAUDEX

2008

Lausanne, le 10 juin 2009/gl

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe) de votre fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008, que nous reproduisons en annexe.

- le total du bilan s'élève à	Fr. 959'867.52
et dont :	
- le compte de pertes et profits présente pour l'exercice 2008 un excédent de produits de	Fr. 14'638.82
porté en diminution du	
- Fonds pour la formation duale	Fr. 18'357.51
et en augmentation du	
- Fonds pour la formation continue	Fr. 32'996.33
	Fr. 14'638.82

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

LAUSANNE

Ch. des Charmettes 7
Case postale 7063
CH - 1002 Lausanne
Tél. 021 341 81 11
Fax 021 311 13 51

GENEVE

Rue du XXXI Décembre 8
Case postale 6227
CH - 1211 Genève
Tél. 022 311 24 66

SION

Av. de la Gare 16
Case postale
CH - 1951 Sion
Tél. 027 323 78 18



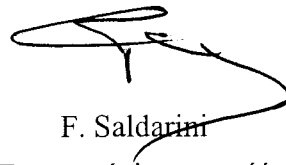
CHAMBRE  **FIDUCIAIRE**
Membre

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.


Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

L'organe de révision

OFISA



F. Saldarini
Expert-réviseur agréé



G. Aeby
Expert-réviseur agréé

Annexe : - Comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe).

6. Formations concernées

La loi concerne l'encouragement à la formation des apprentis en système dual et l'encouragement à la formation continue. Contrairement à ce que l'intitulé de la loi peut laisser croire, il s'agit de soutenir toutes les formations ou professions que l'on peut retrouver dans les différentes branches de l'industrie soumises à la loi. La référence aux métiers : machines, électrotechnique et métallurgie désigne une orientation générale. La liste des formations en apprentissage peut ainsi évoluer avec le temps. Nous relèverons, de façon non exhaustive, les apprentissages soutenus dès lors qu'ils sont suivis dans une entreprise bénéficiant des prestations du fonds :

- | | |
|---|--|
| ■ Polymécanicien | ■ Electropraticien |
| ■ Mécanicien de production | ■ Apprenti de commerce |
| ■ Automaticien | ■ Technicien des matières synthétiques |
| ■ Dessinateur - constructeur | ■ Fondeur |
| ■ Constructeurs d'appareils industriels | ■ Informaticien |
| ■ Electronicien | ■ Mécanicien sur machines agricoles |
| ■ Opérateur sur machines automatisées | ■ Micromécanicien |

La formation continue à des fins professionnelles comprend toutes les formations suivies par les collaborateurs et collaboratrices en emploi, pour autant qu'elles apportent une qualification professionnelle nouvelle et de qualité reconnue et non pas uniquement un approfondissement de connaissances acquises.

7. Guide pour les PME

Nous vous rappelons de consulter sur notre site Internet www.fondationmem.ch le guide qui vous a été remis (version 2007) et qui vous renseignera sur les différents soutiens qui vous sont offerts, ainsi que sur la procédure à suivre.

Fondation MEM
F. Bonjour, Administrateur
p.a. Centre Patronal
Case postale 1215
1001 Lausanne
Tél. 021/796.33.43
Fax 021/796.33.52
fbonjour@centrepatronal.ch
www.fondationmem.ch